

La formation **Diagnostic de Performance Énergétique (DPE)** permet de maîtriser la méthodologie du diagnostic, de l'opérer en bonne et due forme ainsi que de préconiser au donneur d'ordre les solutions les plus adaptées à sa situation.

Cette formation DPE offre au diagnostiqueur immobilier et à tout autre professionnel du secteur, la possibilité d'opérer des DPE au sein de tout local, à usage d'habitation ou non. Il peut s'agir par exemple d'immeubles collectifs d'habitation mais aussi d'immeubles tertiaires, tels que des immeubles de bureau ou des commerces.

Le DPE est une expertise ancrée dans la politique environnementale actuelle et dont le principal objectif est de sensibiliser la population. Toutes les thématiques qui figurent au programme ciblent des éléments primordiaux d'un bâtiment, dont l'analyse de sa thermique, de son enveloppe et de tous ses dispositifs consommateurs d'énergie, sans oublier l'étude de la réglementation, afin de déterminer la meilleure façon de maîtriser l'ensemble de sa configuration au regard de la performance énergétique.



OBJECTIFS DE LA FORMATION

- ✓ Répondre aux nouvelles exigences en matière de certification pour le module DPE
- ✓ Comprendre les mises à jour des évolutions techniques, législatives et réglementaires pour le module DPE
- ✓ Appréhender au travers d'Études de cas et QCM les nouveaux examens de certification d'un niveau plus élevés que la certification initiale.
- ✓ Monter en compétence sur le module DPE conformément aux exigences des arrêtés en vigueur au 1er février 2012.

MÉTIERIS CONCERNÉS

- ✓ Architectes
- ✓ Collaborateurs d'architectes
- ✓ Projeteurs
- ✓ Economistes de la construction
- ✓ Ingénieurs
- ✓ Techniciens
- ✓ Maîtres d'œuvre
- ✓ Collaborateurs de bureau d'études et sociétés d'ingénierie
- ✓ Responsable technique de l'entreprise



PUBLICS PRÉ-REQUIS

Posséder un Bac+2 dans les techniques du bâtiment ou 3 années d'expériences justifiées dans les techniques du bâtiment

APTITUDES

- ✓ Maitriser les bases des techniques du bâtiment



DURÉE ET ACCESSIBILITÉ

PRÉ-REQUIS
BAC+2 TECHNIQUES
DU BÂTIMENT
OU 3 ANNÉES
D'EXPÉRIENCES
JUSTIFIÉES

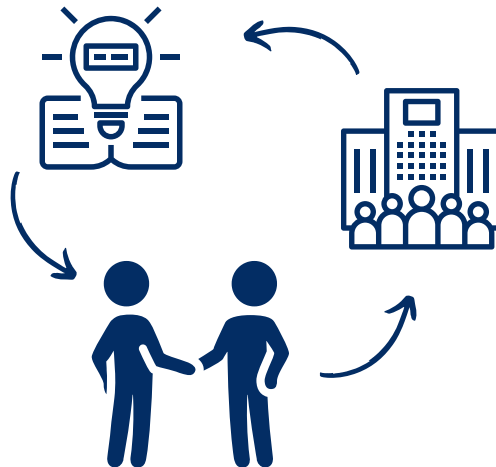
**FORMATION
D'UNE DURÉE
DE 3 JOURS
(21H00)**

STAGIAIRES PAR
SESSION :
5 MINIMUM
12 MAXIMUM

FORMATEUR THERMICIEN OU INGÉNIEUR

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- ✓ Cours théoriques + travaux pratiques + examens
- ✓ Ordinateur portable
- ✓ Vidéoprojecteur
- ✓ Photos et vidéos
- ✓ Livrets stagiaires
- ✓ Plateforme et matériel pédagogiques



PROGRAMME DE FORMATION

Partie théorique

- Les généralités sur le bâtiment
- La thermique du bâtiment
- L'enveloppe du bâtiment
- Les systèmes : Les réseaux de chaleur, les équipements techniques, les principaux équipements individuels de chauffage, de climatisation et de production d'eau chaude sanitaire utilisant différentes sources d'énergie

Partie réglementaire

- Les textes législatifs et réglementaires sur le sujet, notamment les différentes méthodes d'élaboration des diagnostics, la liste des logiciels arrêtée et pouvant être utilisés
- Les notions juridiques de la propriété dans les bâtiments et les relations légales ou contractuelles entre les propriétaires du bâtiment, les propriétaires des locaux à usage privatif, les occupants, les exploitants et les distributeurs d'énergie
- La terminologie technique et juridique du bâtiment

ÉVALUATION

Contrôle des connaissances sous la forme d'un questionnaire à choix multiple et d'une étude cas via un centre certificateur agréé par le COFRAC.

VALIDATION

Un certificat de stage nominatif est délivré aux candidats afin de se présenter à l'examen.

